



Dijon, le 11 Juin 2020

**Tribunal administratif  
de Dijon**

La greffière en chef  
du Tribunal administratif de Dijon

à

SCP S. LALEVE S.LEPIN  
M. FAVRE A. BONASERA  
9 Boulevard Clémenceau  
BP 32692  
21026 DIJON

Affaire suivie par : Siham YOUNES  
Téléphone : 03.80.73.91.00  
Télécopie : 03.80.73.39.89  
Courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

Référence étude : V-90513  
Référence dossier : Affichage-29-63 avenue de  
Langres  
GHITTI C/ AFFICHAGE PC

Maître,

Par un courrier du 11 juin 2020 vous me demandez un certificat de non recours relatif à un permis de construire n° : PC 021 231 19 R0108 délivré à la SAS GHITTI le 29/10/19 par le maire de DIJON.

Je soussignée, Mme Bénédicte KURA, greffière en chef du Tribunal Administratif, certifie qu'à la date du 11 juin 2020, la consultation des registres du greffe de la juridiction ne fait apparaître aucun recours dirigé contre la décision du permis de construire référencé ci-dessus.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

**La greffière en chef du  
Tribunal administratif de Dijon**

**Bénédicte KURA**